

Aperçu du FNB — BYLD.B

Gestion de placements Manuvie limitée

FNB ingénieux d'obligations à rendement amélioré Manuvie - parts non couvertes

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le FNB ingénieux d'obligations à rendement amélioré Manuvie - parts non couvertes que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails sur ce fonds négocié en bourse (« FNB ») dans son prospectus. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Manuvie limitée au 1-877-426-9991 ou à l'adresse fondsmutuelsmanuvie@manuvie.ca ou visitez le www.manulifeim.com/retail/ca/fr/regulatory/etf-facts.

Avant d'investir, évaluez si le FNB cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu**Date de création du FNB :** 24 octobre 2025**Valeur totale au 24 octobre 2025 *** : n.d.**Ratio des frais de gestion (RFG) *** : n.d.**Gestionnaire du fonds :** Gestion de placements Manuvie limitée**Gestionnaire de portefeuille :** Gestion de placements Manuvie limitée**Sous-conseiller :** Manulife Investment Management (US) LLC**Distributions :** mensuelles

* Cette information n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.

Information sur les opérations

(12 mois se terminant le 24 octobre 2025)

Symbole boursier : BYLD.B**Volume quotidien moyen *** : n.d.**Bourse :** Cboe CA**Nombre de jours de négociation *** : n.d.**Monnaie :** Dollars canadiens

* Cette information n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.

Pour obtenir les versions à jour du Bref aperçu, de l'Information sur les opérations et de l'Information sur l'établissement du prix, visitez le <https://www.manulifeim.com/retail/ca/fr/regulatory/etf-facts>.

Information sur l'établissement du prix

(12 mois se terminant le 24 octobre 2025)

Cours du marché * : n.d.**Valeur liquidative *** : n.d.**Écart acheteur-vendeur moyen *** : n.d.**Dans quoi le FNB investit-il ?**

Le FNB cherche à procurer un flux de revenu régulier présentant un potentiel de plus-value du capital à long terme en offrant une exposition à des titres à revenu fixe principalement au moyen de placements dans des fonds négociés en bourse (FNB) sous-jacents et dans des dérivés. Toute exposition que la partie du portefeuille du FNB attribuable aux parts non couvertes peut avoir à des monnaies étrangères ne sera pas couverte par rapport au dollar canadien.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 24 octobre 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

Les 10 principaux placements (24 octobre 2025)

Cette information n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.

Portefeuille de placements (%) (24 octobre 2025)

Cette information n'est pas disponible, car le FNB est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur d'un FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ». En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

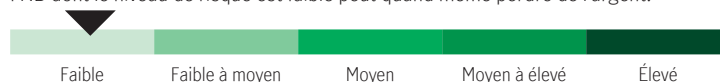
Aucune garantie

Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Niveau de risque

Gestion de placements Manuvie limitée estime que la volatilité de ce FNB est **Faible**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts non couvertes du FNB, qui a été calculé en tenant compte de la valeur liquidative du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts non couvertes du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts non couvertes du FNB sur trois mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts non couvertes du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est nouveau.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB :

Établissement du prix

Les parts de FNB ont 2 types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.

Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.

Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts de FNB si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.

En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.

La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de 2 manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui ce FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- investissent à moyen ou à long terme
- veulent investir principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe assorti d'un accroissement du revenu
- recherchent des distributions mensuelles
- préfèrent un niveau de risque faible pour leurs placements

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts non couvertes du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission à votre maison de courtage lors de chaque achat ou vente de parts du FNB. Les commissions varient d'une maison de courtage à l'autre. Certaines maisons de courtage offrent des FNB sans commission ou exigent un montant minimum à l'achat.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB. Les frais du FNB se composent des frais de gestion, de certains frais d'exploitation et des frais de transactions. Les frais de gestion annuels du FNB correspondent à 0,40 % de sa valeur. Puisque ce FNB est nouveau, les frais d'exploitation et de transactions ne sont pas encore connus.

La commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

3. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais administratifs	Gestion de placements Manuvie limitée peut, pour le compte d'un FNB, imputer un montant convenu entre le gestionnaire et le courtier désigné ou un courtier à l'égard du FNB afin de compenser certains frais d'opérations associés à une émission, à un échange ou à un rachat des parts. Ces frais ne s'appliquent pas aux porteurs de parts qui achètent et vendent leurs parts non couvertes par l'entremise des services de la bourse.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Gestion de placements Manuvie limitée ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Gestion de placements Manuvie limitée

500 King St North, Del Stn 500 G-B, Waterloo (Ontario) N2J 4C6

Service à la clientèle sans frais : 1-877-426-9991

Courriel : fondsmutuelsmanuvie@manuvie.ca

<https://www.manulifeim.com/retail/ca/fr/regulatory/etf-facts>